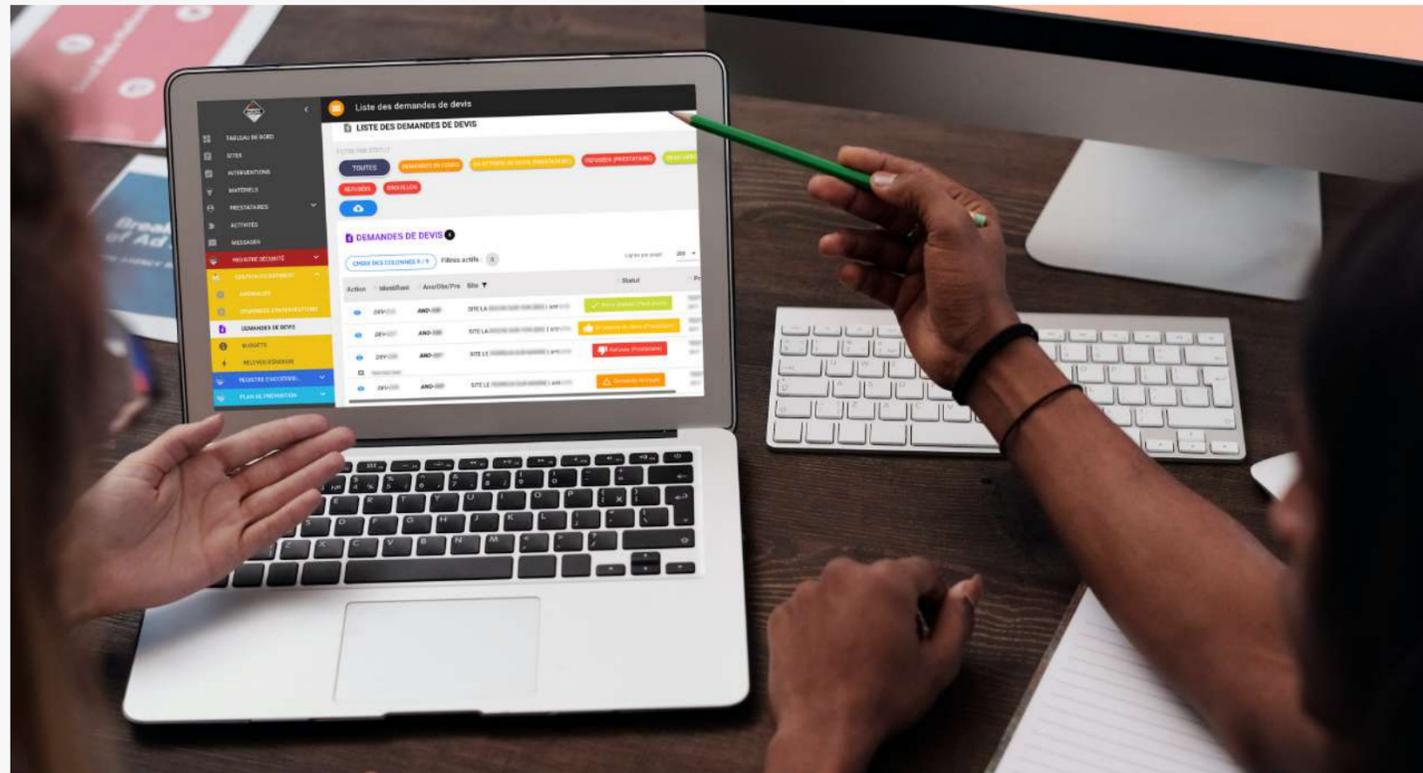


La gestion du bâtiment digitalisée

QUI EST CONCERNÉ PAR LA GESTION DU BÂTIMENT ?



En tant qu'ERP (établissement recevant du public), ERT (établissement recevant des travailleurs) ou encore en tant que bâtiment d'habitation, vous pouvez être amené à devoir gérer différents dysfonctionnements non liés au registre de sécurité.

En dématérialisant la gestion de vos anomalies, vous pouvez les traiter de leur constatation à leur résolution. Toutes les informations sont ainsi centralisées dans un environnement intuitif et accessible.

LES FONCTIONNALITÉS COMMUNES DE LA SOLUTION



Le tableau de bord

Vous pouvez créer votre tableau de bord de manière totalement personnalisée et ainsi avoir en deux clics une vue globale de l'état de vos sites.



Gestion des sites

L'administrateur de la solution peut donner accès aux différents sites et attribuer les droits nécessaires à l'utilisateur selon ses besoins et ses missions.



Les interventions

Créez toutes les interventions nécessaires à la gestion de vos sites. Grâce à l'automatisation, la gestion et la relation avec vos prestataires seront simplifiés.



Les matériels

L'ensemble de vos équipements peut être géré dans la solution grâce à cette fonctionnalité. Vous serez informé des dates de remplacements à prévoir et ainsi vous maîtriserez les risques.



Les prestataires

Il est possible de créer et gérer les prestataires selon le périmètre de leurs interventions, les interlocuteurs et les contrats. La centralisation des informations vous permet de gagner du temps.



Activités

Toutes les activités présentes sur chaque site (registre) sont paramétrables. Vous pouvez créer toutes vos interventions selon le type d'activité et ainsi maîtriser les risques.



Le calendrier

Vous pouvez visualiser l'ensemble des interventions de vos sites ainsi que les commissions de sécurité. Avec cette fonctionnalité, vous avez la possibilité de créer et modifier les éléments.

LES FONCTIONNALITÉS DU MODULE GESTION DU BÂTIMENT

Gestion des contrats non réglementaires

Grâce à cette fonctionnalité, vous pourrez gérer l'ensemble de vos contrats d'entretien en lien avec vos bâtiments. Vous aurez ainsi une vision globale de vos établissements et vous pourrez suivre toutes les interventions non réglementaires. C'est le cas par exemple de l'entretien de la toiture-terrasse, des espaces verts, etc.

Les anomalies

Depuis l'application mobile ou depuis l'environnement web vous avez la possibilité de créer une anomalie pour déclarer un dysfonctionnement constaté dans votre établissement. Ces anomalies ne seront pas uniquement liées à la gestion de vos bâtiments, elles seront aussi issues des constats quotidiens des dysfonctionnements de vos bâtiments. Elles peuvent être liées au portail de livraison enfoncé, à l'éclairage HS du camp des labres, ou encore une fuite dans les sanitaires.

Les demandes de devis

Depuis la déclaration d'une anomalie, vous avez la possibilité de réaliser plusieurs demandes de devis auprès de vos prestataires. Ces demandes multiples vous permettent de comparer les prix et ainsi maîtriser votre budget.

Les demandes d'intervention

Pour réparer l'anomalie constatée, vous pouvez demander à vos prestataires d'intervenir. Il vous suffit de réaliser la demande d'intervention en précisant le jour où vous souhaitez que l'intervention soit réalisée.

LES APPLICATIONS MOBILES

L'application prestataire

Grâce à l'application mobile vos prestataires auront la possibilité lors de la signature des interventions de déposer des photos, et d'ajouter des rapports directement depuis leur smartphone ou leur tablette. La signature est disponible très simplement le biais de deux technologies : la géolocalisation de l'appareil, et un QR code scannable, affiché dans les locaux de vos bâtiments.



L'application exploitant

Votre application mobile vous offre la possibilité de signer et de faire signer vos interventions à vos prestataires.

Avec le module de la gestion du bâtiment, vous avez la possibilité de déclarer les anomalies constatées dans vos établissements et ainsi suivre toutes vos non-conformités non réglementaires. Vos modes d'accès sont identiques à ceux de vos prestataires : la géolocalisation, et le QR code. Vous pouvez aussi vous connecter via la liste de vos sites. Les autres modules permettent d'autres actions en mobilité.





CONTACTEZ-NOUS



02 51 62 45 08

contact@registresecurite.com



Tous les écrans de la solution registresecurite.com présents dans cette brochure mais aussi sur tous les autres supports sont protégés et déposés à l'INPI.

WWW.REGISTRESECURITE.COM